



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 29 juin 2022

Réf. : 2022/35

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt-heure trente le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni au foyer communal – espace Paul Maubon, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain — M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle – SCHMITT Marie-Gil - MM AUBIN Dimitri (point n°4) – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – Sophie ARNAUD GIBOULET - Nadia MENALDO KEBDANI – M. Jacky REBUFFAT –

**ABSENTS** : Mmes HURLIN Régine – BAECKER Sybille COULON Daniel – ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS** : Madame HURLIN à Madame FOURES  
Madame BAEKER à Monsieur TIXADOR  
Monsieur COULON à Monsieur CHABAUD  
Monsieur ALTIER à Madame MENALDO

Soit 18 votants (points 1/2/3) puis 19 votants (à partir du point 4)

**OBJET** : Changement du lieu habituel de réunion du conseil municipal

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-7,

CONSIDERANT que l'hôtel de ville ne dispose pas d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite pour la tenue des conseils municipaux,

CONSIDERANT que dès 2014, la nouvelle équipe en place avait souhaité déplacer la tenue des conseils municipaux dans le bâtiment contigu à l'hôtel de ville,

CONSIDERANT néanmoins que cette salle reste très exigüe et ne permet d'accueillir le public venu parfois en nombre,

CONSIDERANT que le foyer communal implanté à l'espace Paul Maubon dispose de locaux parfaitement adaptés, suffisamment grands pour accueillir les élus et le public, et aux normes en termes d'accessibilité du public,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**ARTICLE 1** : de déplacer la salle habituelle du conseil municipal dans le foyer communal implanté à l'espace Paul Maubon – Chemin du Rieu – hameau d'Aubarne – 30190 SAINTE ANASTASIE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**

